

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2022

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE - (N° 4827)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« zéro »

les mots :

« de réduction du »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de préférer la réduction de la consommation du plastique pétrole à sa suppression.